COMMUNE DE ROPRAZ

# Préavis municipal N° 12/2026
# Demande de crédit de chf 50'000.00 maximum pour l'achat d'un nouveau véhicule communal

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## PRÉAMBULE

Le véhicule actuel, un Mazda B 2500, utilisé pour les travaux de voirie, acheté en 2020 d'occasion au prix de chf 12'700.00, dont la première mise en circulation date du 20.01.2003 et présentant un kilométrage de 115'000, est appelé à passer l'expertise au mois d'octobre 2026. Les dépenses d'entretien de ce véhicule, de 2020 à ce jour, s'élèvent à chf 9'144.80. Lors de la dernière expertise, en 2023, les frais de préparation se sont élevés à chf 5'077.90. A ce jour, ce véhicule montre de sérieux signes de vieillissement, et la municipalité juge préférable de le changer plutôt que d'engager des frais supplémentaires de remise en état.

## EXPOSÉ

Le présent préavis propose de remplacer le véhicule actuel Mazda B 2500 par un véhicule neuf, destiné à remplir les mêmes services.

Plusieurs constructeurs proposent différents modèles similaires, et la municipalité recherche un véhicule qui correspond entièrement aux exigences nécessaires à son emploi.

Toutes les offres et options n'ayant pas encore pu être étudiées, la municipalité demande au Conseil de lui autoriser une dépense d'environ, mais au maximum, de chf 50'000.00.

Financement :

La municipalité propose de financer cet achat par le leasing.

Les charges liées à cette dépense seront portées aux comptes de fonctionnement dans le chapitre des routes.

## CONCLUSIONS

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil général de Ropraz,**

- vu le préavis municipal n° 12/2026 du 07.09.2026,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- d'autoriser l'achat d'un nouveau véhicule communal pour un montant maximum de chf 50'000.00
- de financer cet achat par le recours au leasing.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 07.09.2026.

**Au nom de la Municipalité**

Le Syndic

Daniel Henry

MUNICIPALITÉ DE ROPRAZ

La Secrétaire remplaçante

Dominique Perroud